

# M LA DANSE

## REGLEMENT DE L'ECOLE DE DANSE

Madame, Monsieur;

Vous voulez inscrire votre enfant à l'école de danse. Afin d'obtenir les meilleurs résultats aussi bien sur le plan physique qu'intellectuel, nous nous devons de respecter certaines règles de discipline dont voici l'essentiel:

### ADHESION A L'ASSOCIATION M LA DANSE

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie Aix-Marseille.

Afin de valider l'inscription, les pièces suivantes vous seront demandées

- La fiche d'inscription datée et signée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse
- Le versement de la licence
- Le versement de la cotisation annuelle **non remboursable (ceci est un engagement pour l'année)**

### PAIEMENT DES COURS

Les tarifs des cours sont un forfait annuel calculé en fonction des vacances scolaires. Tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de M la danse. Toute année entamée est intégralement due. L'association vous propose deux solutions de paiement :

- Le paiement intégral de la cotisation et des cours lors de l'inscription
- Les facilités de paiement établis en plusieurs chèques rédigés à la même date et remis à l'inscription. Un échéancier sera convenu pour les dépôts de chèques.

En cas d'arrêt en cours d'année, les mensualités seront dues et continueront d'être débitées.

### TENEUR DES COURS

Le professeur diplômé est seul juge des exercices pratiqués en cours. Un programme pour chaque cours est obligatoire. Les exercices d'improvisation étant au programme, les élèves seront donc amenés à travailler en groupe ou seul afin de développer tant leur sens de la créativité que la technique travaillée en cours ainsi que le rythme. Ceci est un vrai travail et ne peut en aucun cas être considéré comme un repos pour le professeur.

### FREQUENTATION

Les élèves inscrits s'engagent:

- à suivre les cours régulièrement aux jours et heures fixés.
- à être ponctuels (les exercices d'étirements en début de cours étant nécessaires et obligatoires)

## **BONNE TENUE**

Les élèves doivent arriver au cours et y participer dans une tenue digne de l'art que l'on y pratique. Les tenues ainsi que les couleurs sont imposées par le professeur et sont obligatoires.

- pas de pull, de tee-shirt sur ou sous le justaucorps ou la tenue de jazz (prévoir un cache-coeur)
- les cours en chaussettes sont interdits pour des raisons de sécurité (chaussons obligatoires)
- les cheveux sont attachés en chignon tant pour les cours de classique que pour les cours de jazz
- pas de culotte sous les tenues de classique (en cas d'allergie, prévoir un protège-slip)
- les élastiques sont indispensables pour les chaussons roses de classique
- été comme hiver les collants sont obligatoires sous les tenues de classique
- les chewing-gums sont interdits pendant les cours

## **CONTROLE DES PARENTS**

- les parents sont invités à maintenir le contact avec les responsables
- sont tenus de s'assurer que le professeur est présent et ne pas laisser leurs enfants devant le gymnase
- à moins d'un retard occasionnel, les parents sont tenus de récupérer leurs enfants aux heures fixées
- les parents ne sont pas admis pendant les cours

## **ABSENCE DU PROFESSEUR**

En cas d'absence du professeur, nous essayons de prévenir les élèves dans la mesure du possible. Dans le cas où nous ne pouvons vous joindre, un message est affiché sur la porte de l'école de danse.

Il appartient aux accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que le professeur est bien présent avant de laisser les enfants.

En cas d'absence du professeur, l'association et le professeur ne sont pas responsables des enfants.

Dans la mesure du possible, les cours annulés sont remplacés.

## **SPECTACLE DE FIN D'ANNEE**

Les élèves s'engagent à participer au spectacle de fin d'année. La date vous sera communiquée au plus tôt. Les parents dont les enfants ne peuvent participer au gala sont invités à prévenir le professeur au plus tard début janvier.

La présence des élèves à toutes les répétitions est obligatoire et indispensable. Le planning des éventuelles répétitions en dehors des cours vous est communiqué un mois avant. Toute personne qui décide de partir en vacances dans les 15 jours précédant le spectacle ne pourra pas y participer. Le professeur se réserve le droit d'exclure les élèves absents le soir de la répétition générale.

Les élèves s'engagent à respecter les consignes liées à la préparation du spectacle (répétitions en dehors des heures de cours, essayages des costumes etc...)

L'entrée au spectacle de fin d'année est payante sauf pour les danseurs et les personnes volontaires en coulisses, ceci afin de couvrir les frais de location de la salle (trois soirs) et de pouvoir rémunérer les techniciens son et lumières ainsi que les agents de sécurité présents pour la générale et le gala.

## **PHOTOS VIDEOS ET DROIT A L'IMAGE**

Le club et son professeur se réservent le droit d'utilisation et de diffusion de toutes photos ou vidéos prises lors des manifestations du type « goûter de Noël et de fin d'année, filage, générale, gala ou forum des associations, démos diverses »

Les photos ou vidéos des familles ou intervenants seront d'ordre privé et strictement interdites à la vente.

Seules les sociétés engagées par le club lors de ces différentes manifestations seront autorisées à la vente et se limiteront à la date unique de la manifestation.

Le président : Olivier Gorgodian

Signature de l'élève (majeur) ou de son représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »